

## FICHE DE SIGNALEMENT DECENCE DU LOGEMENT

(décret n°2002-120 du 30 janvier 2002) MAJ 12/04/2022

Dans le cadre de la convention expérimentale et pluri-partenaire de lutte contre le logement non-décent en Dordogne 2022

### ORIGINE DU SIGNALEMENT

Personne et organisme à l'origine du signalement (*prescripteur – cachet pro possible*):

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... mail : .....

Le logement a-t-il fait l'objet d'une visite : " oui " non Si oui, date : .....

Rédacteur du signalement : .....

### LOCATAIRES DANS LES LIEUX

Nom/prénom (demandeur et conjoint-e) : .....

.....

Téléphone : ..... mail : .....

N° allocataire : " CAF : ..... " MSA : .....

### LOGEMENT

Adresse complète : .....

.....

Etage : ..... Porte : .....

" Maison individuelle " appartement (dans un immeuble collectif)

Type de logement : " T1 " T2 " T3 " T4 " T5 " T6 et +

### PROPRIETAIRE

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... mail : .....

; Agence immobilière/gestionnaire du logement : " OUI " NON ; si oui préciser nom et coordonnées

Nom - Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... mail : .....

## INFORMATIONS A COMPLETER

Situation du demandeur :  célibataire / séparé / divorcé  en couple (marié/pacsé...)  Séparation en cours

Nombre d'enfants (+âge) : .....

Présence de personne(s) atteinte(s) d'un handicap au foyer :  OUI  NON

Accompagnement social :  OUI  NON si OUI préciser nom et coordonnées ci-dessous

Sauvegarde de justice  Tutelle  Curatelle

Assistant-e social-e  ADIL  Association (préciser ci-dessous)  Autre (préciser ci-dessous) :

Nom-organisme : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....mail : .....

Nature des revenus du foyer :  Salaire  pôle emploi  prestations familiales  retraite

autres revenus : .....

Montant du loyer (hors charges) : ..... Aide au Logement :  ALS  ALF  APL

Montant de l'aide au Logement : ..... Suspension de l'aide au Logement :  OUI  NON

Versement des aides au logement  au locataire  au propriétaire  à un tiers (ex : agence...)

Présence de dettes liées au logement :  OUI  NON

impayés de loyer (\*)  Energies / fluides (eau, électricité, gaz...)  Assurances

autre : .....

(\*) Préciser le montant de l'impayé de loyer (en €) : .....

Dossier de surendettement déposé auprès de la Banque de France :  OUI  NON

Réception d'un commandement de payer :  OUI  NON Procédure d'expulsion locative :  OUI  NON

Présence d'animaux ? :  OUI  NON ; Si oui, lesquels.....

Le locataire est-il en possession d'un état des lieux d'entrée ?  OUI (**copie à fournir**)  NON

Date de prise d'effet du bail : .....(**copie à fournir**)

Un congé a-t-il été donné ?  par le locataire  par le bailleur / Date du congé : .....

Le locataire est-il en possession d'un dossier de diagnostic technique (DPE, diagnostic plomb, gaz, électricité si logement concerné)?  OUI (**copie à fournir**)  NON

Le locataire a-t-il informé le propriétaire des désordres constatés ?  OUI (**copie LRAR à fournir**)  NON

Le locataire a-t-il informé d'autres organismes ? (ex : mairie, CCAS, CAF) :  OUI  NON

Si oui, lesquels.....

Une procédure est-elle engagée envers votre propriétaire bailleur ?  OUI  NON

A quel stade d'avancement se situe-t-elle ?  LRAR  conciliation  assignation

.....

.....

.....

## Descriptif des désordres

Pour vous guider à décrire les désordres voir **site internet : [www.habitat-nondecence.fr](http://www.habitat-nondecence.fr)**  
Cocher la case si désordre et indiquer la pièce concernée et localisation du désordre dans la pièce

### 1) Le logement doit satisfaire aux conditions de sécurité physique et de santé du locataire (art. 2 du décret) :

- Présence de fissures : .....
- Présence d'infiltrations : .....
- Les menuiseries extérieures non étanches à l'eau / à l'air : .....
- Absence de ventilation : .....
- Présence d'humidité / moisissures : .....
- Risque de chute de matériaux : .....
- Le plancher, l'escalier, les garde-corps (fenêtres / balcons) ne sont pas solides ou en mauvais état et présentent un danger: .....
- L'installation électrique est dangereuse :
  - Eclairage défectueux £ fils apparents et dénudés £ prises démisées
  - Autre .....
- L'installation de gaz est dangereuse : .....
- Absence d'éclairage naturel suffisant dans les pièces principales : .....

### 2) Le logement doit comporter des éléments d'équipement et de confort permettant une habitabilité normale (art. 3 du décret) :

- ¡ Quel est le chauffage mis à disposition par le propriétaire ? .....
- ¡ Quel est le chauffage utilisé par le locataire ? .....
- ¡ Avez-vous froid ou trop chaud dans le logement ? " OUI " NON.....
- ¡ Dysfonctionnement du mode de chauffage : " OUI " NON ; Si OUI, préciser ci-dessous :
  - Chauffage présent qui ne fonctionne pas
  - Installation de chauffage insuffisante / inadaptée au logement
  - Chauffage d'appoint nécessaire
  - Autres : .....
- Evacuation des eaux défectueuse ; préciser : " odeurs " remontées d'égout " eaux stagnantes
- Problème d'assainissement : .....
- Préciser équipement :* " Assainissement individuel " collectif
- Absence d'eau chaude ou problèmes de production d'eau chaude :  
*Préciser équipement :* " Cumulus " Chauffe-eau " chaudière " Autre : .....
- Absence d'alimentation en eau potable £ La pression et/ou le débit de l'eau sont insuffisants
- Présence d'un puits alimentant le logement en eau

¡ Equipements dans le logement (ne cocher la case que si vous êtes concerné):

- Absence de cuisine (ou de coin cuisine) aménagé de manière à recevoir un appareil de cuisson
- Absence d'évier    £    Absence de siphon
- Absence de salle de bains    £    salle de bain inutilisable, préciser : .....
- Absence de W.C. dans le logement    Dysfonctionnement du W.C.
- Autre : .....

**3) Le logement doit disposer de surfaces et volumes conformes aux normes d'habitabilité (art. 4 du décret) :**

- La taille ou la hauteur des pièces principales semblent insuffisantes (Surfaces ≤ 9 m<sup>2</sup> / Hauteur libre sous plafond ≤ 2,20 m)

**4) Présence de nuisibles : " OUI " " NON ;**

Si OUI ; préciser.....

**5) Autres dysfonctionnements constatés dans le logement :**

.....  
 .....

**Partie réservée au Travailleur Social / Contexte de vie du locataire**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Dossier COMPLET à renvoyer à : SOLIHA Dordogne-Périgord  
 56 rue Gambetta – BP 30014 – 24001 PERIGUEUX CEDEX**

**Liste des pièces à fournir avec ce signalement :**

- Copie de la lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) adressée au propriétaire bailleur**
- Copie de l'accusé de réception (AR) de cet envoi**
- Fiche de signalement ci-contre dûment remplie et signée**

**LE DOSSIER NE SERA COMPLET QU'A RECEPTION DE CES TROIS PIECES.**

En complément, fournir avec le dossier (par mail ou papier) :

- Contrat de location
- Etat des lieux entrant
- Tous les diagnostics fournis par le propriétaire (ex : Diagnostic de Performance Energétique...)
- Factures d'énergie sur 1 année
- Photos ou vidéos des désordres (si possible).

**A compléter / signer** .....

**J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la mention légale en page 5 et certifie l'authenticité des informations communiquées dans le présent document.**

**Signature du rédacteur /prescripteur**

**Signature du ou des locataire-s**

## FICHE DE SIGNALEMENT DÉCENCE DU LOGEMENT

(décret n°2002-120 du 30 janvier 2002) MAJ 12/04/2022

Dans le cadre de la convention expérimentale et pluri-partenaire de lutte contre le logement non-décent en Dordogne 2022

### Dossier complet à retourner à :

*SOLIHA Dordogne-Périgord*  
56 Rue Gambetta - BP 30014  
24001 PERIGUEUX Cedex

Courriel : [decence.dordogne@soliha.fr](mailto:decence.dordogne@soliha.fr)

**Contact : 05 53 06 81 20**

**Informations sur le site internet : [www.habitat-nondecence.fr](http://www.habitat-nondecence.fr)**

### Mentions légales

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de signalement de non-décence et les démarches qui s'y rattachent dans le cadre de la CONVENTION EXPERIMENTALE ET PLURI-PARTENARIALE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE LOGEMENT NON-DECENT EN DORDOGNE.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 et du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2019-2024,**
- **Délibération n° 22-91 de l'Assemblée départementale du 11 Février 2022.**

Les données enregistrées sont celles de la fiche de signalement de non-décence, ainsi que les informations librement fournies par l'utilisateur (locataire ou son représentant). Les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est nécessaire pour le traitement du dossier et n'a pour vocation que de traiter votre dossier de manière adaptée et personnalisée.

Le Département de La Dordogne ainsi que les partenaires signataires de la convention (SOLIHA – ADIL – CAF – MSA) sont responsables du traitement. Les informations enregistrées sont destinées aux services du Département et à ses partenaires et ne peuvent être communiquées, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier et dans le cadre de leurs missions administratives.

Les décisions sont notifiées à la personne ayant formulé le signalement ainsi qu'à la personne qui a constitué le dossier pour le compte de l'utilisateur et avec son accord. Ces décisions seront adressées au bailleur ou son représentant (agence immobilière, gestionnaire, mandataire), ainsi qu'aux organismes administratifs (CAF, MSA) chargés de la gestion des aides au logement et aux services de l'État (ARS – DDT – DDTESPP).

Les données enregistrées sont conservées pendant une durée de trois ans (3 ans) conformément aux prescriptions des Archives départementales.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), (...) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité par l'envoi d'une copie d'une pièce d'identité, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne - Délégué à la Protection des données - Hôtel du Département - 2 rue Paul-Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))